

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine, VIGNON Lucie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : RANDRIAMANALINA Nalson, ROCHETTE Justin, MARTINEZ Christine

Procurations : RANDRIAMANALINA Nalson donne procuration à Anne-Sophie LEDOYEN, Christine MARTINEZ donne procuration à Delphine CARDONA

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date 08 décembre 2022 du comité syndical du SIVU DES AIRES DE LAVAGES approuvant la modification des statuts afin de transférer le siège social du SIVU à la mairie de RAISSAC à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant que cette proposition est soumise pour accord aux Conseils Municipaux composant le SIVU, lesquelles disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer, à défaut de quoi elles seront réputées avoir émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIVU DES AIRES DE LAVAGES et d'approuver le transfert du siège social à la mairie de RAISSAC à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

▫ Donne son accord pour l'approbation de la modification des statuts du SIVU DES AIRES DE LAVAGES, présentée dans la délibération du 08 décembre 2022 du SIVU.

▫ Approuve à l'unanimité le transfert du siège social du SIVU DES AIRES DE LAVAGES à la mairie de RAISSAC à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, le 23 janvier 2023
Georges COMBES
Maire

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :
Intercommunalité

Objet :
Modification des
statuts du SIVU DES
AIRES DE LAVAGES :
Modification du siège
social du SIVU

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	3
- exclus	0

**Convocation en date
du : 17 janvier 2023**

**Affichage en date
du : 24 janvier 2023**

**Publication de la
présente en date
du : 24 janvier 2023**

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :**
26 janvier 2023

**PAR PUBLICATION
LE :**

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230123-D2023010001-DE